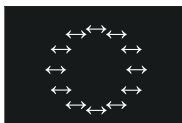


PARLEMENT EUROPÉEN

2004



2009

Commission des budgets

2008/2061(INI)

22.1.2009

AVIS

de la commission des budgets

à l'intention de la commission du développement régional

sur les meilleures pratiques dans le domaine de la politique régionale et les obstacles à l'utilisation des Fonds structurels
(2008/2061(INI))

Rapporteur pour avis: Nathalie Griesbeck

PA_NonLeg

SUGGESTIONS

La commission des budgets invite la commission du développement régional, compétente au fond, à incorporer dans la proposition de résolution qu'elle adoptera les suggestions suivantes:

1. rappelle l'urgence d'une définition précise de la notion de "meilleures pratiques", qui intègre également le principe de bonne gouvernance; considère, à ce propos, qu'il conviendrait de mettre en œuvre des indicateurs de performance quantitatifs et qualitatifs, communs à l'ensemble des États membres ainsi que de définir un ratio coût / bénéfice des projets; rappelle que la rémunération des salariés, l'indicateur de pauvreté, la qualité de la vie, l'espérance de vie, la compétitivité, les variations du niveau du chômage de longue durée, ainsi que le niveau des services d'intérêt général dans les régions pourraient notamment être pris en compte en tant qu'indicateurs qualitatifs;
2. appelle la Commission à procéder à une évaluation scientifique du taux de transférabilité des "meilleures pratiques" en matière de gestion administrative, financière et informatique des projets, ainsi qu'à favoriser la visibilité et la transférabilité des "meilleures pratiques" entre autorités de gestion d'un même État membre et entre autorités de gestion de différents États membres; il convient également que la Commission favorise la transférabilité des meilleures pratiques afin que les États membres puissent rationaliser leur exécution en tenant compte des spécificités sociologiques, économiques, géographiques et administratives dans chaque région concernée.
3. demande à la Commission de tenir compte de la nécessité de favoriser les meilleures pratiques en matière de montages financiers, notamment concernant les montages financiers dans les partenariats publics/privés et ceux bénéficiant du soutien de la Banque européenne d'investissement et du Fonds européen d'investissement;
4. invite la Commission à coordonner les services responsables afin de mesurer l'efficacité des pratiques liées à la gestion administrative, financière et informatique des projets et leur taux de transférabilité;
5. demande un rapport d'expertise pour le travail des autorités de gestion, à terminer suffisamment tôt avant l'adoption du nouveau cadre financier, notamment dans la perspective de la fin de la période de programmation 2007-2013, de sorte à permettre au législateur de mieux appréhender ses travaux dans le cadre de la renégociation du prochain cadre financier;
6. demande que les formalités administratives soient limitées au maximum dans l'utilisation des Fonds structurels et qu'elles n'augmentent pas inutilement en raison des diverses conditions imposées par les États membres;
7. réitère son soutien à la meilleure pratique visant à ce que chaque État membre produise une déclaration d'assurance nationale annuelle couvrant les fonds communautaires en gestion partagée, et demande à ce que cette pratique soit généralisée;
8. sollicite que dans le cadre du budget, des moyens administratifs adéquats soient affectés aux autorités de gestion en charge notamment du Fonds social européen, de sorte à s'assurer que les microprojets respectent bien les conditions d'éligibilité.

RÉSULTAT DU VOTE FINAL EN COMMISSION

Date de l'adoption	22.1.2009
Résultat du vote final	+: 27 -: 0 0: 0
Membres présents au moment du vote final	Richard James Ashworth, Reimer Böge, Herbert Bösch, Paulo Casaca, Valdis Dombrovskis, Brigitte Douay, James Elles, Hynek Fajmon, Ingeborg Gräßle, Nathalie Griesbeck, Catherine Guy-Quint, Anne E. Jensen, Wiesław Stefan Kuc, Janusz Lewandowski, Vladimír Maňka, Mario Mauro, Jan Mulder, Alexandru Nazare, Esko Seppänen, Nina Škottová, Theodor Dumitru Stolojan, László Surján, Kyösti Virrankoski
Suppléant(s) présent(s) au moment du vote final	Michael Gahler, Marusya Ivanova Lyubcheva, Paul Rübig, Peter Šťastný